

LES ECHOS

Saint Nicolas de la Balerme



INFORMATIONS UTILES MAIRIE



HORAIRES
D'OUVERTURE
LE LUNDI :
DE 13H00 À 17H00
LE VENDREDI :
DE 13H00 À 17H00



E-MAIL :
MAIRIE-STNICOLAS-DE-
LA-BALERME@
WANADOO.FR



TÉLÉPHONE :
05 53 87 33 00



SITE WEB :
WWW.SAIN-NICOLAS-
DE-LA-BALERME.FR



NOTRE PAGE
FACEBOOK:
WWW.FACEBOOK.COM/M
AIRIEDESAIN-NICOLAS
DELABALERME

Le Sommaire du numéro 22

P2 - P3

Le mot du Maire

P4

Etat Civil

P5 - P17

Informations communales

P18 - P28

Vie des associations

P29 - P30

Infos utiles

P31 - P35

A découvrir ou à redécouvrir

P36

Les artisans de notre village



Le Mot du Maire

Mesdames et Messieurs, chers amis,

La rénovation et l'amélioration des locaux des écoles et du centre de loisirs sont maintenant terminées, tout comme les travaux de mise en accessibilité de l'accueil de la Mairie. Grace à ces derniers, l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) concernant les locaux publics est achevé.

Nous avons acheté le terrain de M. Genon situé derrière le cours de tennis. La commune dispose maintenant d'espace pour se développer et mener à bien des projets d'aménagement qui restent à définir.

Nous avons également acheté une voiture utilitaire pour la commune qui n'en avait pas jusqu'à maintenant.

Notre site internet datait de 2014. Il est devenu obsolète car on ne pouvait plus le modifier. Nous l'avons remplacé par un site plus moderne, plus adapté et plus lisible. Il a été réalisé par une entreprise agenaise.

Même sort pour notre défibrillateur : il a été remplacé en cours d'année.

Le PLUi à 44 communes est en cours de réécriture. Il devrait être signé en fin d'année 2026. L'enjeu est important pour la municipalité car ce PLUi doit nous permettre de définir de nouveaux terrains à bâtir qui permettront d'accueillir de nouvelles familles d'une part, de définir une zone pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques sur le site de la gravière de Bouchon d'autre part.

En effet, ce dernier point est vital. En 2025, les terrains de la gravière prévus pour l'implantation du champ de panneaux photovoltaïques ont été restitués par anticipation à la commune par l'entreprise ESBTP. Nous avons choisi l'opérateur qui plantera, exploitera et démantèlera l'installation moyennant le paiement d'une soulté et d'annuités de location. La prochaine étape de ce projet est l'inscription de ces terrains dans le PLUi comme zone pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques.

Une nouvelle gravière devrait voir le jour sur la commune de Saint Romain le Noble. Elle permettra de maintenir l'activité dans notre bassin de vie après la fin de l'exploitation des gravières de Saint Nicolas et Saint Sixte. Son exploitation, à laquelle nous portons toute notre attention, ne changera pas le nombre de camions traversant le village. Il y aura simplement une gestion du trafic des camions sur le pont par un système de feux à la sortie de la gravière qui n'impactera pas les autres usagers. Des mesures seront prises pour que les bruits d'exploitation ne gênent pas la tranquillité du village.

Les élections municipales seront organisées les 15 et 22 mars prochain. Le mode de scrutin a changé : vous trouverez les nouvelles modalités dans ce journal. Un seul mot d'ordre pour ces élections : votez !



Les vœux du Maire 2026
le 11 janvier 2026



Un petit mot de plus...

Le mandat électoral que vous m'avez donné en 2020 s'achèvera en mars 2026.

Vous savez que je ne me représente pas. Je pense qu'il ne faut pas faire le mandat de trop, il faut savoir s'arrêter même si je suis à peu près certain que ça me manquera un peu au début. Il faut laisser faire ceux qui peuvent le faire, ceux qui en ont envie, qui sont plus jeunes, qui ont certainement des idées qui sont plus au goût du jour, ils vont apporter une nouvelle dynamique, de nouvelles idées et les mettre en œuvre.

J'ai été très fier d'exercer les responsabilités que vous m'avez confiées. On dit que le mandat de Maire est le plus beau des mandats. Je pense que c'est vrai car c'est un mandat de proximité de tous les instants avec les habitants de la commune pour faciliter le quotidien et le bien vivre ensemble. Tellement de proximité d'ailleurs que le président du Sénat avait qualifié le Maire d'élu à portée d'engueulade. Les habitants de Saint Nicolas sont en général des gens respectueux et bien élevés et je n'ai pas eu à me plaindre d'ailleurs de tels comportement.

Notre liste, en 2020, avait comme slogan : préparer l'avenir. Nous savions à ce moment-là qu'il nous faudrait poursuivre le remboursement des emprunts communaux et payer les travaux de la traversée du village. Nous n'aurions donc pas beaucoup de fonds pour réaliser d'autres travaux d'ampleur. Nous avons malgré tout réalisé quelques travaux (carrefour Saint Philipp, salle des fêtes, école et ALSH, accueil de la Mairie) et mis sur les rails ce projet de parc photovoltaïque qui, s'il aboutissait, permettrait d'améliorer grandement les finances et assurer de nouvelles perspectives de développement.

Je tiens à remercier l'entreprise ESBTP et Alain PERRY. Ils ont toujours été là pour aider, conseiller, donner des idées et subventionner également. Il ne faut pas oublier le don de 120 000 € fait à la commune pour réaliser les travaux de la traversée du village. Sans cela, nous n'aurions pas pu faire aussi bien, peut-être même ne pas faire du tout.

Il ne faut pas oublier non plus le don de la piste de la gravière sans lequel nous n'aurions pas pu sécuriser le carrefour du château.

Bien sûr, l'exploitation des gravières a ses inconvénients, mais il faut mettre en perspectives tous les avantages que cela procure, les emplois, la contribution à l'économie locale et les actes de bienfaisance à la commune.

Je souhaite remercier nos associations, les bénévoles et les personnels salariés qui représentent une bonne partie de notre tissu social, le personnel communal, Laurent, Sonia, Françoise et Brigitte, les professeurs des écoles, tous ceux qui contribuent chacun à leur niveau à rendre service et à animer notre quotidien. Je les en remercie chaleureusement et les encourage à poursuivre et même enrichir leurs activités.

Un remerciement particulier et chaleureux pour l'équipe du conseil municipal qui a toujours été fidèle au poste (ce n'est pas le cas partout), constructive, unie, solidaire, positive, bienveillante avec son Maire (ce n'est pas le cas partout), porteuse d'idées et de projets, avec une inaltérable envie d'avancer.

Je terminerai par un petit clin d'œil à Régis qui malgré un emploi du temps professionnel très chargé, a trouvé le temps de co-présider le comité des fêtes toujours avec bonheur, même s'il doit arrêter pour des questions d'emploi du temps, de mettre en forme notre journal « les échos » et d'assurer les publications Facebook de la commune avec beaucoup de soins et de créativité.

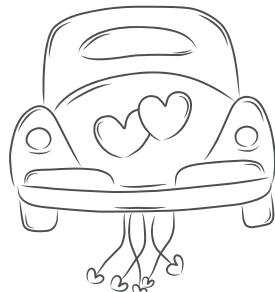
Je vous souhaite au nom de la municipalité une bonne et heureuse année 2026, qu'elle soit une année de réussite, de solidarité et de sérénité pour chacune et chacun d'entre vous.

Votre maire,
Jean-Marie ROBERT





Etat civil



Mariages :

- Mme Catherine PILLET et M Stéphane GUEDON : le 22/02/2025
Mme Clara LECLERC et M Axel DHONNEUR : le 26/07/2025
Mme Elise HAMEAU et M Yann MAHIER : le 23/08/2025
M Aïden SABO et M Benoît PONSOLLE : le 20/09/2025



Naissances :



- Théo Michel Fernand SEGUY : le 04/04/2025
Aria ROCCHIETTI : le 12/08/2025
Maël Anibal LABORDE LOUREIRO : le 17/09/2025
Emy Monique Marie Thérèse BERBEL ROSSI : le 30/12/2025



Décès :



- Maria PASIAN veuve CARNIEL : le 22/01/2025
Madeleine CAVAILLE veuve MONLAC : le 27/04/2025
Germaine GOJARD : le 17/12/2025





Informations communales

Changement du mode de scrutin pour les élections municipales



L'élection des conseillers municipaux a lieu au suffrage universel direct. Le conseil municipal élit ensuite le maire de la commune.

Depuis la [loi du 21 mai 2025](#), le mode de scrutin des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants est identique à celui des communes de 1 000 habitants ou plus.

Le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50% pour la liste arrivée en tête) à deux tours. Les listes doivent respecter la parité, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement. Les électeurs ne peuvent pas rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins (panachage).

Par ailleurs, l'interdiction du panachage modifie les règles jusque-là en vigueur sur la validité des bulletins lors des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants. Un [décret du 6 août 2025](#) précise que les bulletins comportant une modification de l'ordre des candidats ou une mention manuscrite sont désormais considérés comme nuls.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (prime majoritaire). Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux des villes de moins de 1 000 habitants sont définies par le code électoral (articles L252 à L255-1 et articles L255-2 à L0255-5).

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Il n'est pas possible de candidater au second tour sans être candidat au premier tour. Un candidat ne peut l'être que dans une seule circonscription électorale.



- Date limite d'inscription sur les listes électorales : 6 février 2026
- Date limite de dépôt des candidatures pour le premier tour : 26 février 2026
- Ouverture de la campagne électorale officielle : 2 mars 2026
- Premier tour de scrutin : 15 mars 2026
- Second tour de scrutin : 22 mars 2026

Achat du terrain de M Genon

Le terrain de M. Genon est le terrain agricole qui est situé derrière le terrain de tennis.
Sa surface est de 14 505 m².

La commune a souhaité acquérir ce terrain car elle manque de place pour développer de nouveaux projets tels que des aires de jeux ou des aires de sport, des parcours de promenade ou de santé, etc.

Le terrain a été acheté par l'intermédiaire de l'Etablissement Foncier Public Local (EPFL), ce qui a permis d'étaler le paiement sur 5 ans.

Le terrain a été acheté au prix d'un euro le m², soit 14 505 € auquel il faut ajouter les frais d'éviction du fermier, les intérêts et les frais de notaire.

Le coût total de l'achat est de 19 962 €.

Il sera remboursé à l'EPFL par 5 annuités d'environ 4 000 € chacune.



Site internet

Scannez le QR-CODE et découvrez le nouveau site



Notre site internet, vieux d'une dizaine d'année, est devenu obsolète. Il n'a plus référencé sur google dans un premier temps, les mises à jour n'ont plus été possibles dans un second temps : il a donc fallu le remplacer.

Nous avons confié ce travail à la société « libre sens » d'Agen.

Le nouveau site est opérationnel depuis décembre. Il a été mis au goût du jour avec un design moderne et lisible, avec des accès plus rapides et conformes aux normes en vigueur concernant les mal-voyants en particulier.

Le prix de revient de ce site est de 3 626,75 €



Journée de l'Arbre 2025 et de la biodiversité



Comme chaque année, l'Agglomération d'Agen a poursuivi sa démarche de promotion de la biodiversité.

Elle a offert 3 arbres aux communes qui le souhaitaient dont la commune de Saint Nicolas.

La plantation de ces 3 arbres a été réalisée par les enfants du centre de loisirs « Jean MONLAC ». Cela a permis à l'équipe d'animateurs de sensibiliser les enfants à la biodiversité et de leur faire pratiquer une activité de jardinage au grand air.

Achat d'un Kangoo

La municipalité ne s'était jamais dotée d'un véhicule utilitaire pour réaliser les activités communales.

C'est maintenant chose faite : nous avons acheté un Kangoo, certes un peu ancien, mais correspondant à notre besoin pour la somme de 2 650 €.



Travaux de mise en accessibilité du secrétariat de la Mairie

La mairie a le plaisir d'annoncer l'achèvement des travaux d'accessibilité du secrétariat communal.

Ce chantier mené conformément aux normes en vigueur, vise à faciliter l'accueil et les démarches des personnes à mobilité réduite, des seniors et de tous les administrés.

Vous pourrez remarquer un éclaircissement complet de la pièce :

- L'installation d'un éclairage LED à bonne uniformité lumineuse,
- Un choix de teinte de murs claire,
- Un plafond rabaissé pour amoindrir la résonance.

Au niveau du plan de financement, nous avons un total travaux HT de 14798.02€. La mairie a eu une subvention de l'Etat à hauteur de 5179.31€ avec un reste à charge communal de 9618.71€.

La municipalité remercie les habitants pour leur patience pendant les travaux et les différents partenaires financeurs (l'Etat et l'Agglomération d'Agen).

Le secrétariat est ouvert les lundis et vendredis de 13h à 17h.



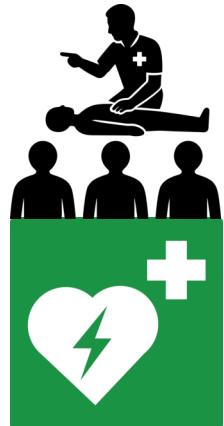


Remplacement du défibrillateur

Notre défibrillateur, situé à l'entrée de la salle des fêtes, ne fonctionnait plus correctement. Les deux électrodes avaient même disparu.

Nous l'avons remplacé en 2025 pour un modèle plus moderne disposant d'électrodes pédiatriques. Le coût total est de 1 326 €.

Nous avons également souscrit un contrat de maintenance annuelle qui permettra de s'assurer de son bon fonctionnement au cours du temps.



Récupération de tombes au cimetière

Comme annoncé, en 2025 a eu lieu la récupération de 6 tombes. Il était initialement prévu d'en récupérer 11 mais certaines tombes ont été fleuries à la Toussaint et leur récupération a été annulée.

La procédure de récupération a duré 2 ans. C'est une procédure longue et administrativement complexe qui laisse le temps aux familles de se manifester pour éviter que les tombes soient reprises intempestivement.

L'entreprise LAGUILLERMIE d'Astaffort a effectué les travaux dans le plus grand respect des familles et des défunt.

Récupération des sapins de Noël : un geste simple pour l'environnement

Comme chaque année, la commune de Saint-Nicolas-de-la-Balerme met en place une opération de collecte des sapins de Noël naturels, afin de leur offrir une seconde vie... utile et écologique.

 Quand ?

Du 1er au 21 janvier inclus

💡 Où déposer votre sapin ?

Sur le parking de la salle des fêtes, à proximité de l'aire de jeux.

Les sapins collectés seront ensuite broyés par des associations locales le mercredi 28 janvier 2026. Le broyat obtenu sera redistribué gratuitement aux habitants pour une utilisation au jardin (paillage ou compost). Une belle manière de recycler son sapin tout en prenant soin de ses plantations.

Sapins acceptés

- Sapins naturels uniquement
- Sans pot
- Sans décoration
- Sans sac plastique

À noter

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer les sapins devant les habitations.

Cette action s'inscrit dans une démarche de valorisation des déchets verts et de respect de l'environnement, soutenue par l'Agglomération d'Agen.

Un petit geste après les fêtes... pour un grand coup de pouce à la nature 🌱



Commission intercommunale d'aménagement foncier lié à la LGV



La construction de la LGV va provoquer des séparations de propriétés agricoles et forestières.

Afin de traiter ces problèmes, des Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF) vont être constituées. Elles seront décisionnaires dans leur domaine.

La commune de Saint Nicolas est intégrée dans la CIAF 9 comprenant les communes de Caudecoste et Saint Sixte.

Mme la Présidente du Conseil Départemental a demandé à chaque conseil municipal concerné de procéder à l'élection ou à la nomination des propriétaires appelés à siéger au sein de la CIAF n°9.

Pour les propriétaires de biens fonciers non bâties, il a été fait appel à candidature. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 13 juin et inséré dans « la dépêche du midi » le 19 juin.

7 candidats se sont présentés : Mme LIMOUSIN Anne-Marie, M PUJOULADE Patrice, BORDIEU Laurent, PIASENTIN Jean-Guy, ROGAL Pascal, LABORIE Bernard et CREMA Patrick.

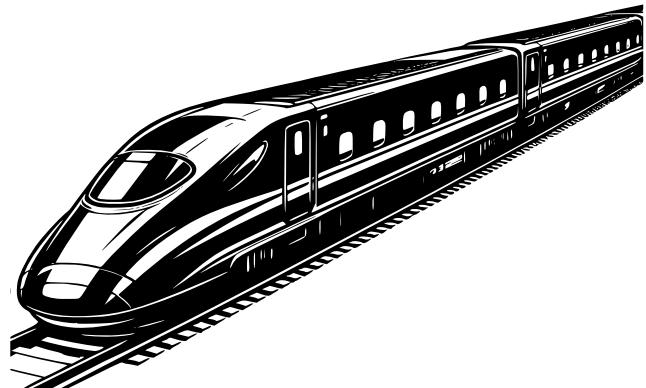
Ont été élus par le conseil municipal :

Titulaires :

PUJOULADE Patrice.
BORDIEU Laurent.

Suppléant :

PIASENTIN Jean-Guy.



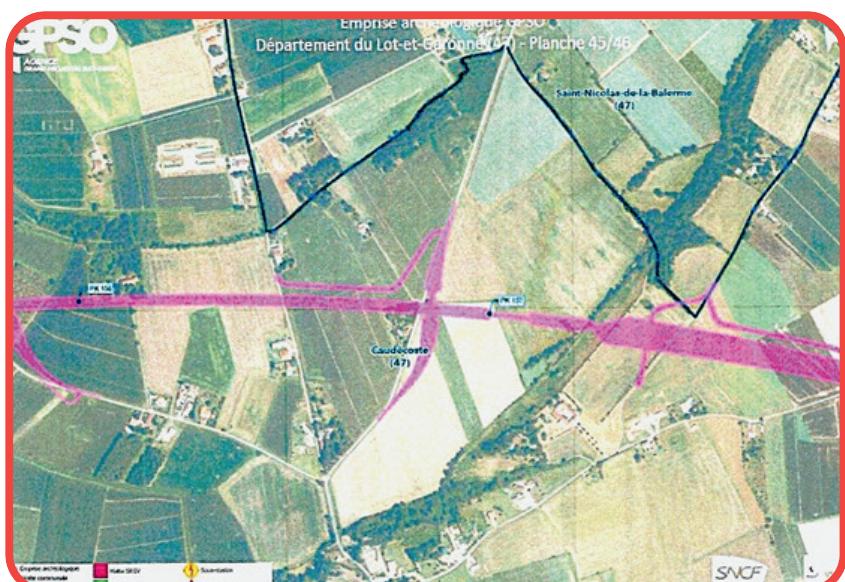
Pour les propriétaires forestiers, La désignation est faite par le conseil municipal sans appel à candidature.

Titulaires :

LIMOUSIN Anne-Marie.
ROGAL Pascal.

Suppléants :

LABORIE Bernard.
CREMA Patrick.



Remplacement du chauffe-eau de la cuisine scolaire



Le chauffe-eau et le déminéraliseur de la cuisine scolaire étaient en train de rendre l'âme.

Nous avons dû les remplacer en début d'année 2025 pour un coût total de 7081,06 €. HT.

Nous avions sollicité une subvention de l'état correspondant à 40% du coût des travaux. Cette subvention nous a été accordée en fin d'année 2025.

Il est à noter que le coût après subventions de ce remplacement sera réparti entre les 3 communes du RPI au prorata du nombre d'enfants de chaque commune fréquentant les écoles.



Corbeilles de Noël

Comme cela se fait depuis quelques années maintenant, les membres du conseil municipal ont distribué les corbeilles de Noël à nos anciens de 80 ans et plus.

Ils sont 25.

C'est l'occasion d'échanger et d'apporter un peu de chaleur humaine en cette période de fêtes.

Les corbeilles sont préparées par l'épicerie Rocchietti à Caudecoste, complétées par des produits fabriqués par "terre de délices" à Saint Nicolas.

Travaux de voirie

Réalisés en 2025

En 2025, nous avons posé un enduit d'usure sur le chemin de Siman.



Prévus en 2026

En 2026, les travaux suivants sont à l'étude :

- Réparations ponctuelles de la route de Saint Sixte.



Rétrocession de parcelles de la gravière de Bouchon à la commune



L'exploitation de la gravière de Bouchon sera terminée en août 2031. A ce moment-là, comme précisé dans l'arrêté Préfectoral d'exploitation de 2021, les terres seront cédées pour l'euro symbolique à deux agriculteurs pour une superficie totale de 10 ha, les 38 autres ha devront revenir à la commune.

Depuis déjà quelques années, la municipalité souhaitait bénéficier d'une rétrocession anticipée de la partie de la gravière qui était déjà exploitée et remise en état.

La société ESBTP, propriétaire et exploitante de la gravière, a engagé la démarche auprès des services de l'état.

Après une longue procédure administrative, le périmètre de la gravière de Bouchon a donc été redéfini : Les parcelles A41, A469, A575, A576, A579 et A570 ont été retirées de l'arrêté initial d'exploitation le 31 janvier 2025.

La société ESBTP a ensuite engagé la procédure de rétrocession de ces terres à la municipalité pour l'euro symbolique. L'acte notarié a été signé le 3 juillet 2025.

Ces parcelles sont incluses à la zone d'accélération des énergies renouvelables qui avait été définie en 2024. Elles accueilleront le futur parc photovoltaïque en projet sur la commune.

Nous tenons à remercier l'entreprise ESBTP pour son soutien constant et sans faille. Cela permet à la municipalité de pouvoir avancer dans ce projet vital pour la commune.

Parc photovoltaïque sur la gravière de Bouchon

En 2025, le projet de parc photovoltaïque a avancé conformément aux prévisions.

La première étape du projet consistait à choisir un opérateur capable de construire, exploiter et démanteler le futur parc, puis de signer avec lui un pré-contrat de bail lui attribuant la possibilité d'occuper le site à terme.

Cette procédure, longue et extrêmement complexe, ne pouvait être réalisée que par des professionnels habitués à traiter ce genre de dossiers dont les enjeux sont très importants.

Nous nous sommes donc fait aider par la Société d'Economie Mixte du Lot et Garonne (SEM47) pour lancer l'appel d'offre et choisir notre opérateur. Le contrat a été signé en avril 2024 pour une somme de 17 642,87 €.

7 entreprises ont répondu à l'appel d'offre lancé en juillet 2024, marquant ainsi l'intérêt manifeste des entreprises de ce secteur pour notre projet.

Les offres des entreprises ont été remises puis dépouillées en octobre 2024.

Les 3 meilleures ont été sélectionnées pour participer à une négociation finale.

Le processus a permis de choisir l'entreprise TRINA SOLAR en janvier 2025 car elle présentait l'offre technique et financière la plus attrayante.

Le pré-contrat de bail n'a pu être signé qu'en juillet 2025, car les terres concernées n'ont été retrocédées à la commune que le 3 juillet (cf paragraphe précédent).

Financièrement, le contrat est très intéressant car il permet de bénéficier d'indemnités d'immobilisation du terrain en attendant la construction du parc et les loyers qui en découlent.

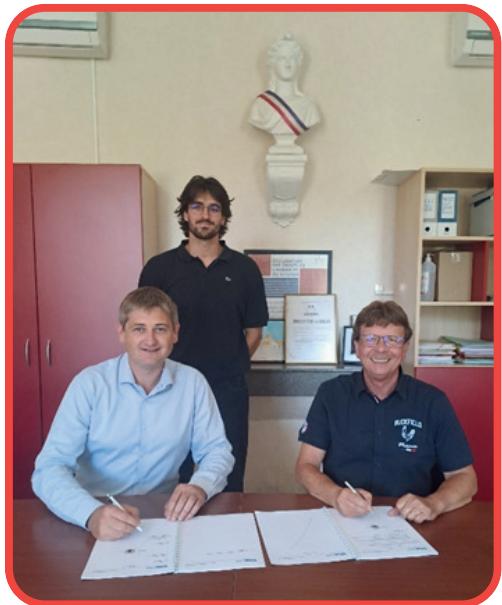
Dans ce cadre, la commune a déjà reçu 40 000 € de l'entreprise TRINA SOLAR : 25 000 € à la signature du pré-contrat et 15 000 € car les parcelles sont classées en zone d'accélération des énergies renouvelables.

On notera donc que la municipalité est déjà bénéficiaire sur ce dossier car les frais d'appel d'offres de 17 642,87 € sont largement compensés.

La prochaine étape permettant de bénéficier d'indemnité d'immobilisation est la signature du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Si dans le PLUi, qui devrait être signé fin 2026, la zone devant recevoir le projet bénéficie d'un classement permettant la pose de panneaux photovoltaïques d'une part et la possibilité de candidater aux appels d'offres pour vendre l'électricité produite d'autre part, alors l'indemnisation d'immobilisation versée à la commune sera de 200 000 €.

L'enjeu est évidemment de taille.





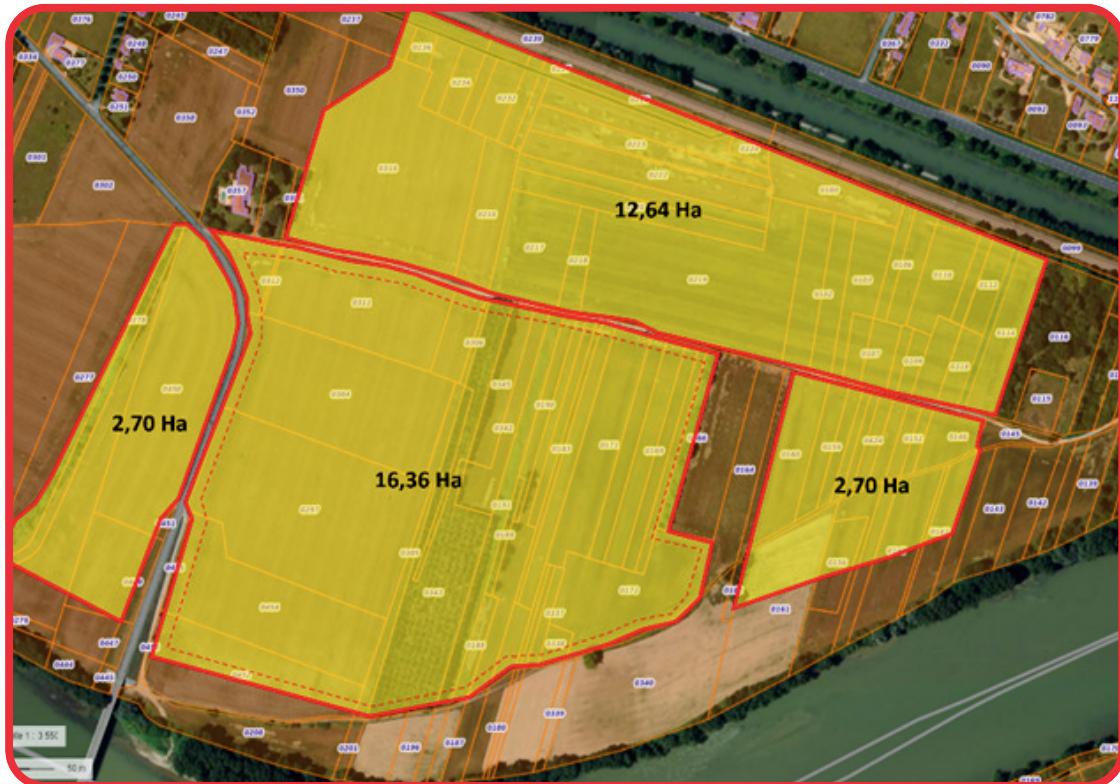
Nous avons travaillé de manière volontariste avec le Président, les Vice-Présidents et les services de l'Agglomération d'Agen concernés par la rédaction du PLUi. Notre projet a reçu un accueil très favorable de leur part, permettant ainsi de demander le classement de la zone du projet en Nenr (zone naturelle permettant de recevoir des énergies renouvelables).

Nous avons également travaillé avec les services de la DDT qui instruisent le PLUi pour le compte de l'Etat. La présentation du projet a été faite conjointement avec TRINA SOLAR. Là également, notre projet a reçu un accueil favorable.

Bien sûr, rien n'est signé.

Nous allons continuer à suivre ce dossier avec la plus grande attention et la ferme intention de le voir aboutir. C'est vital pour l'avenir de notre commune !

Gravière de Saint Romain : un dossier structurant aux impacts maîtrisés



Un gisement local pour répondre aux besoins du territoire

Le site couvre environ 34 hectares exploitables dans la plaine alluviale de la Garonne. Le gisement est composé de sables, graviers et galets, matériaux indispensables à la fabrication de béton et aux chantiers routiers locaux.

ESBTP Granulats a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une nouvelle carrière alluvionnaire au lieu-dit Bellerive, sur la commune de Saint-Romain-le-Noble.

Ce projet, étudié depuis 2022, s'inscrit dans la continuité de l'activité historique de production de granulats sur le bassin agenais.

Les travaux d'exploitation devraient débuter en 2028. La durée d'exploitation est estimée à dix ans, selon le dossier présenté par l'exploitant, à laquelle pourront s'ajouter jusqu'à deux années supplémentaires consacrées à la remise en état du site.

Aucune installation de traitement sur site

La future carrière ne disposera d'aucune installation de traitement sur place. Les matériaux extraits, appelés tout-venant, seront transportés vers les installations de criblage, lavage et concassage d'ESBTP situées à Pardien, sur la commune de Saint-Sixte, comme c'est déjà le cas pour les gravières actuellement en activité.

L'exploitation annuelle est estimée à environ 250 000 tonnes de matériaux.

Des conditions d'exploitation identiques à celles de Saint-Nicolas

Les conditions effectives d'exploitation seront strictement les mêmes que celles des gravières de Saint-Nicolas-de-la-Balerme. À ce titre, il est précisé que le nombre de camions traversant le village restera inchangé, malgré l'ouverture de ce nouveau site.

Toutefois, une évolution est à noter : des camions emprunteront le pont de Saint-Nicolas dans les deux sens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Un dispositif spécifique pour la circulation des poids lourds

Afin de garantir la sécurité et d'éviter tout croisement de camions sur le pont, un système de régulation de la circulation des poids lourds sera mis en place.

Trois systèmes de détection de poids lourds seront installés :

1. route de Garonne,
2. route des Pommiers,
3. sur la route en direction de Saint-Sixte.

Lorsqu'un camion sera détecté à l'un de ces trois points, un feu rouge interdira temporairement la sortie des camions du chantier de la gravière. Ce dispositif empêchera tout croisement de poids lourds sur le pont de Saint-Nicolas et permettra de maintenir des conditions de circulation inchangées pour les autres véhicules.

Mesures de protection contre les nuisances sonores

Afin de préserver le cadre de vie des habitants, un merlon de protection acoustique, suffisamment haut, sera construit en bordure du chantier côté Garonne. Cet aménagement a pour objectif d'éviter que les bruits liés à l'exploitation de la gravière ne soient perçus dans le bourg de Saint-Nicolas-de-la-Balerme.

Un projet soutenu par le Conseil municipal

Dans le cadre de l'enquête publique organisée en vue de la délivrance de l'autorisation environnementale, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres votants en faveur de ce projet.

Le dossier poursuit désormais son instruction administrative conformément à la réglementation en vigueur, avant toute autorisation définitive.

Elaboration du PLUi à 44 communes

Comme nous l'avons évoqué dans le paragraphe précédent, le PLUi à 44 communes est en cours d'élaboration.

L'obtention d'une zone d'accueil du parc photovoltaïque est en bonne voie.



Nous avons demandé l'extension de la zone permettant d'accueillir des maisons d'habitation au lieu-dit Bonneau. Augmenter la population du village est important pour recevoir de nouvelles familles qui feront vivre l'économie locale et amèneront de nouveaux enfants qui pourront fréquenter les écoles du RPI.

Le nombre d'enfants par famille est en baisse généralisée en France. La seule possibilité pour sauver les classes de nos écoles en maintenant l'effectif est d'augmenter le nombre de familles, ce à quoi nous nous attachons malgré une conjoncture économique dégradée qui ne favorise pas les achats de terrains et les constructions de maisons individuelles.

Le parc et le château Saint Philipp bénéficieront d'un classement permettant la réalisation d'une activité commerciale car il était jusqu'à présent classé en zone agricole.

Le terrain « Genon » sera classé en zones NLa (site d'aménagements légers de plein-air). Cela permettra d'équiper ce terrain en fonction des souhaits de la municipalité dans les années à venir.

Château Saint Philipp



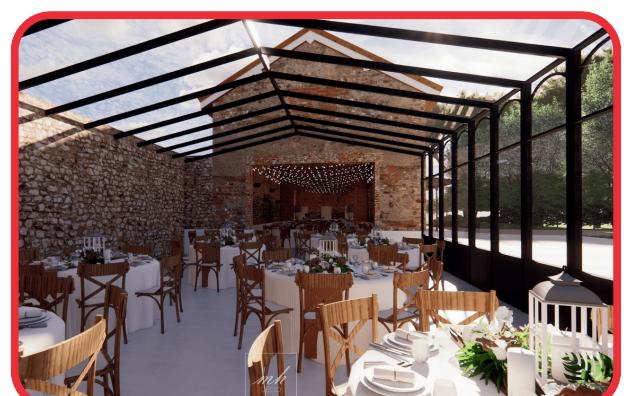
Le château Saint Philipp a été racheté en octobre 2024. Il était en vente depuis une quinzaine d'années.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la revitalisation de cet établissement qui était à l'époque un hôtel restaurant emblématique de la région, ayant vu passer dans ses locaux des personnalités célèbres tels que le Général Patton et un nombre impressionnant de vedettes de la période « Yéyé » et au-delà.

La SCI PANAM, nouveau propriétaire, a depuis un an réalisé des travaux d'importance qui ont permis au château de retrouver son lustre d'antan.

Les dépendances bordant la route départementale ont été réhabilitées. L'endroit, destiné à recevoir des événements tels que des mariages, des fêtes de familles ou des conférences, a été magnifiquement agrandi et rénové.

Des gîtes dans le château ou dans les dépendances permettent d'accueillir les invités aux événements.



Fin des aménagements pour l'école et le centre de loisirs

Comme annoncé en janvier 2025, les travaux d'aménagements de l'école, du gymnase et du centre de loisirs se sont poursuivis.

Rappel des travaux réalisés en 2024 pour un montant de 42 380 €HT :

- Remplacement des luminaires, modification de la porte d'accès et installation d'un visiophone dans le gymnase.
- Remplacement du système de chauffage, des éclairages, des volets roulants et d'un lavabo dans l'école maternelle.

Travaux réalisés en 2025 :

La cour de récréation a été rénovée pour répondre aux normes actuelles de sécurité et pour éviter aux enfants de se blesser en tombant.

Un arbre, dont les racines provoquaient de chutes, a été coupé, un nouveau revêtement a été posé avec des parties en enrobé et des parties en gazon. Les jeux existants ont été révisés et posés sur des sols souples. Deux nouveaux jeux pour enfants ont été imprimés au sol.

La partie enherbée et boisée à côté du chalet de la pétanque a été conservée.

Coût de l'opération : 28 737 €HT



L'aire de jeu située sur le parking de la salle des fêtes et utilisée par les enfants du centre de loisirs, de l'école et du village a été rénovée et sécurisée.

L'ancienne « cabane à jeux » a été remplacée et un jeu sur ressort, destiné aux plus petits a été installé sur l'herbe.

Compte tenu de la proximité du parking, une clôture et un portail ont été installés pour sécuriser l'ensemble.

Coût de l'opération : 20 336 €HT

Plan de financement : Coûts réels des travaux 2024/2025 : 91 453 € HT

Subventions obtenues :

- Subvention de l'état (DETR) : 36 581€ HT
- Subvention CAF : 9 199 € HT
- Subvention du département : 6 000 € HT

Autofinancement de la commune : 39 673 € HT

Ateliers numériques collectifs



VOUS AVEZ + DE 55 ANS ? PARTICIPEZ À NOS ATELIERS NUMÉRIQUES

UNA Lot-et-Garonne, propose depuis 2017 des ateliers numériques pour seniors (+ 55ans) dans tout le département avec le soutien du Conseil Départemental 47 et de la Conférence des Financeurs de Lot-et-Garonne.

LES ATELIERS COLLECTIFS

Découvrez l'univers numérique et/ou perfectionner vos connaissances grâce à des ateliers conviviaux et adaptés à vos besoins. Du matériel est mis à votre disposition (hors smartphone) ou vous pouvez participer avec votre matériel personnel.

Choisissez votre pack en fonction de vos envies et de votre niveau.

PACK INITIATION

Le pack initiation s'adresse aux débutants souhaitant s'initier à l'informatique : découverte des composants, enregistrement, navigation Internet, (...).

Modalités : 10 Séances de 2h/semaine - atelier collectif de 8 à 10 personnes

PACK ÉVOLUTION

Le pack évolution propose aux personnes déjà initiées à l'outil informatique de progresser dans leur apprentissage : réseaux sociaux, logiciels informatiques, paramétrage, prévention Internet, (...).

Modalités : 10 Séances de 2h/semaine - atelier collectif de 8 à 10 personnes

PACK SMARTPHONE

Découverte de l'outil, gestion des appels et SMS, messagerie vocale, configuration du téléphone, gestion des photos et vidéos, paramétrage, (...).

Modalités : 10 Séances de 2h/semaine - atelier collectif de 8 à 10 personnes

PACK TABLETTE

Choisissez parmi plusieurs thématiques celles qui vous intéressent : réseaux sociaux, logiciels informatiques, paramétrage, jeux, (...).

Modalités : 10 Séances de 2h/semaine - atelier collectif de 8 à 10 personnes

PACK SÉCURITÉ

Découvrez les différents types de virus, apprenez comment réagir, découvrir les anti-virus, les mises à jours, l'analyse et le nettoyage de votre ordinateur, (...).

Modalités : 3 Séances de 2h/semaine - atelier collectif de 8 à 10 personnes

PACK SANTÉ

Découvrez les différents sites de santé : Doctolib, Ameli, Icope, Mon Espace Santé, MEDADOM.

Modalités : 5 Séances de 2h/semaine - atelier collectif de 8 à 10 personnes

LE PASS NUMÉRIQUE

Financez votre accompagnement avec le pass numérique*

*Dans la limite de 2 chéquiers par personne (soit 2 packs de 10 séances en collectif ou 10h de séance individuelle)

Contactez-nous pour obtenir vos chéquiers

La compréhension du fonctionnement et la bonne utilisation des ordinateurs et d'internet favorisent le lien social, l'accès à l'information, à la communication à distance, aux réseaux sociaux et aux actions de prévention à domicile.

Il convient par ailleurs d'accompagner la transition digitale dans un souci d'accès aux droits. Aujourd'hui, 40 % des personnes âgées de 70 ans et plus n'utilisent pas Internet (vs. 62 % en 2015) et 73 % des personnes ayant le moins accès à internet à domicile sont retraitées. Dès 60 ans, une personne sur deux se sent inquiète face aux démarches administratives en ligne, alors que 2/3 des internautes de 60 ans et plus utilisent Internet pour maintenir des liens avec la famille et les proches. L'exclusion numérique touche particulièrement les plus de 80 ans et les personnes les plus précaires : elle est donc devenue un facteur aggravant d'isolement social.

Outre ces compétences, l'estime de soi apparaît comme un élément-clé dans la capacité des individus à se servir des dispositifs numériques : le numérique requiert une certaine confiance en soi pour oser l'utiliser, se tromper et recommencer. Les mécanismes d'autocensure particulièrement développés par les séniors (« ce n'est plus de mon âge », « c'est trop compliqué ») sont souvent déterminants dans leur rapport à l'apprentissage du numérique.

Il nous est apparu essentiel de proposer un accompagnement à internet pour favoriser le lien social, la convivialité, la réassurance, un cadre d'interaction souple et informel qui valorisent le pouvoir d'agir.

Tel est l'objectif des ateliers collectifs proposés par la cellule numérique de l'UNA 47.

Ces ateliers, qui sont réservés au plus de 55 ans, peuvent être réalisés sur la commune à condition que nous puissions constituer des groupes avec suffisamment de personnes intéressées.

Le matériel d'apprentissage est fourni. Le prix de la participation est entièrement pris en charge par le Conseil Départemental. (Vous n'aurez donc rien à payer).

Si vous êtes intéressés, il n'est pas encore trop tard, inscrivez-vous soit à la mairie, soit auprès du maire.



VIE DES ASSOCIATIONS

Société de chasse de Saint Nicolas et Saint Sixte



La société de chasse poursuit son activité avec cette année un peu plus de chasseurs que les années précédentes. De nouveaux chasseurs viennent nous rejoindre et donne ainsi un petit coup de jeune à notre société.

L'état des populations de gibier reste contrasté.

Le lièvre souffre toujours de la présence de ce virus hémorragique apparu il y a quelques années. Le nombre de lièvres observés sur le terrain remonte mais il n'est pas encore revenu au niveau d'avant.

En revanche, le renard, qui est classé « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD), se porte très bien et même de mieux en mieux depuis quelques années. Il n'y a jamais eu autant d'animaux prélevés en battue, par piègeage ou en chasse individuelle.

Il en est de même pour le sanglier qui fréquente de plus en plus nos territoires, occasionnant des dégâts aux cultures et risquant de provoquer des accidents sur la route.

Le plan de chasse prescrit par la Préfecture à la société de chasse prévoit le prélèvement de 10 chevreuils pour la saison. Cela permet de maintenir le cheptel à son niveau actuel, évitant ainsi d'avoir un trop grand nombre d'animaux présents qui, comme le sanglier, pourraient provoquer des dégâts.

Pour se financer, la société de chasse organise un concours de belote tous les mercredis à 21h00 à la salle des fêtes de Saint-Nicolas.

Tous les joueurs, quel que soit leur niveau, y sont les bienvenus. Les parties se déroulent dans une ambiance familiale et bon enfant, où le plaisir de jouer et de se rencontrer prime sur la victoire finale, même si les lots mis en jeu sont de qualité et très appréciés des participants. Certains fans viennent de loin, de Castelsarrasin, de Fumel, de Lectoure et même de Bergerac pour assouvir leur passion des cartes.

Nous organisons un repas pour les joueurs de belote une fois dans l'année pour les remercier de leur fidélité.

Nous organisons également le repas des chasseurs annuel où les chasseurs, les agriculteurs et les membres des bureaux des associations sont invités. Ils peuvent à leur tour inviter leur famille ou leurs amis.

A ces occasions, la venaison collectée dans l'année occupe une place d'honneur dans les menus. Le reste de la venaison est distribuée aux propriétaires de terrains agricoles.



La Causette



2025 va bientôt se terminer et nous allons nous retrouver avec famille et amis pour fêter 2026. C'est donc l'heure des bilans.

« La Causette » continue sur sa lancée en pérennisant les rencontres bimensuelles du jeudi pour jouer au loto ou à la belote. Depuis le début de l'année nous avons le plaisir de voir l'effectif augmenter, et c'est une petite cinquantaine de personnes qui se retrouvent régulièrement, en alternance avec le club « Soleil d'Or » de Caudecoste.

Au-delà des jeux proposés, c'est surtout un moyen de rompre l'isolement de tant de personnes âgées. Maria Carniel et Ginette Weigel nous ont quitté cette année, si elles ne venaient plus au club en raison de leur âge et de leur état de santé, elles ont longtemps été de fidèles adhérentes. Nous avons également offert des fleurs lors du décès d'Alfred Molié, car le club n'oublie pas qu'avec son épouse Ginette, ils ont généreusement donné des lots pour la tombola des « grands » lotos.

Le club terminera ses activités par le goûter de Noël le 23 décembre et reprendra le 8 janvier. Si les journées vous semblent longues et si la solitude vous pèse, ou tout simplement pour partager un moment sympa et convivial, rejoignez-nous !!

Comme beaucoup d'asso, les effectifs vieillissent, et nous aurions besoin d'un peu de « sang neuf » pour trouver des activités plus attrayantes. Si le cœur vous en dit...

L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 7 février à la salle des fêtes de Saint Nicolas. Adhérents ou non, vous êtes cordialement invités à nous rejoindre.

Le Président et le bureau du club vous souhaitent de chaleureuses et joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2026. Que vous trouviez avec vos proches la sérénité qui nous fait bien défaut ces temps-ci.

Un nouveau bureau pour le Comité des Fêtes du village



Le Comité des Fêtes du village entame une nouvelle étape avec la mise en place de son nouveau bureau, désormais chargé de poursuivre et de développer les animations locales qui rythment la vie communale.

À la suite de sa récente réorganisation, le Comité des Fêtes est désormais co-présidé par Sandrine Rocchietti et Nicole Bouscary, un binôme engagé qui œuvrera conjointement à la coordination des projets et à la dynamique associative.

Le secrétariat est assuré par Nathalie Chauveau Rossi, tandis que la gestion financière est confiée à Yann Mahier, garant du suivi rigoureux des comptes de l'association.

Ce nouveau bureau s'inscrit dans une volonté de continuité, de partage et de convivialité, valeurs chères au Comité des Fêtes. Grâce à l'implication de ses membres et au soutien des bénévoles, il aura à cœur de proposer des événements fédérateurs, favorisant les rencontres et les moments de convivialité au sein du village.

L'amicale pétanque de St Nicolas



L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU CLUB VOUS PRÉSENTE LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2026, BONHEUR, RÉUSSITE ET SURTOUT UNE EXCELLENTE SANTÉ !

Pour cette nouvelle année, le club comptera un peu plus d'une vingtaine de licenciés et une dizaine de membres. Un changement notable pour 2026 car le club change de présidence. Raymond Falco, président depuis 3 ans a décidé d'arrêter ses fonctions afin de se consacrer à ses nombreuses autres activités de retraité !!! Nous le remercions pour son engagement et son dévouement au sein de notre club. Benoit Berbel, licencié au club, a proposé de le remplacer et à l'unanimité sa candidature a été validée. Toute l'équipe lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions ! Nous en profitons également pour changer les tenues du club afin de les harmoniser.

Le club a organisé 2 concours officiels, les 5 avril et 19 juillet avec notre traditionnel trophée René Gallon. Pour la fête du village au mois de mai, nous avons organisé un concours amical ouvert à tous qui permet à tous les amateurs de pétanque jeunes et moins jeunes, débutants ou joueurs occasionnels, de venir passer une après-midi conviviale. Le club organise quelques grillades lors des soirées d'été au cabanon. Nos manifestations ont rencontré un beau succès et surtout ont permis de bons moments de partage.

Le club a été invité à participer au tournoi amical, organisé par le club de Lamagistère au boulodrome de Valence d'Agen qui se déroule sur 4 soirées, lequel nous permet de partager quelques parties au chaud... !... Car cela se déroule au mois de février... Puis nous avons participé au CDC, tournoi entre clubs du secteur d'Agen.

Des équipes ont également participé aux concours de nos voisins de Caudecoste, Layrac, Grandfonds, Donzac...

Pour 2026, les 2 concours officiels auront lieu les 30 mai et 18 juillet et nous organiserons également un ou plusieurs concours amicaux.

N'hésitez pas à nous rejoindre à la belle saison sur les terrains les mardis et vendredis soir pour partager quelques parties, vous serez les bienvenus !

Un grand merci à nos sponsors et à la municipalité sans eux rien ne serait possible.

Rejoignez-nous sur facebook !



facebook



Ecole primaire Espérance Julien

Actuellement, 44 enfants fréquentent l'école de Saint-Nicolas-de-la-Balerme, de la petite section de maternelle jusqu'au CP.

Les projets prévus sont multiples et répartis sur l'année: ateliers parents/enfants, projet alimentation, participation aux Rencontres Musicales pour les PS/MS; opération Nettoyons la nature, participation au dispositif Ecole et Cinéma pour les GS/CP...

Les trois écoles du RPI ont organisé leur traditionnel marché de Noël le mardi 16 décembre sur la place de Sauveterre St Denis et ont mis en vente les décos réalisées par les élèves. Ce fut un succès!

Néanmoins, il ne faut pas oublier que tous ces projets ne sauraient voir le jour sans le soutien de la municipalité et de l'association "Les Amis du RPI" ni sans la participation active des familles et de l'Association des Parents d'Elèves.

Un grand merci à toutes et à tous!



Association des Parents d'élèves des 3 Bords de Garonne



**APE 3 BORDS
DE GARONNE**

Cette année encore, l'Association des Parents d'Élèves s'est mobilisée pour proposer aux enfants, aux familles et à l'équipe éducative de nombreux moments conviviaux et solidaires.

L'année a débuté en fête avec la boom d'Halloween, suivie un peu plus tard par la magie du Noël en Cirque, qui a ravi petits et grands, et la remise d'un pochon de chocolats à tous les élèves.

A chaque période de vacances, l'APE a proposé un goûter parents/enfants/maîtresses.

Le début d'année 2025 a été rythmé par la boom de Carnaval, haute en couleurs, et par diverses après-midis récréatives, organisées notamment grâce à la location de jeux de société, permettant aux enfants de découvrir et partager de nouvelles activités ludiques.

Côté événements extérieurs, l'APE a tenu la buvette de la Balade des Lacs en octobre 2024, ainsi que la buvette de l'Off de Garonne en août 2025, occasions de rencontrer les habitants et de faire connaître l'association au-delà de l'école. Le traditionnel marché aux fleurs a, lui aussi, rencontré un beau succès.

Les moments forts de l'année ont également été marqués par la kermesse, par la réalisation des photos de Noël, ainsi que par la tombola, autant d'événements qui contribuent au financement des projets scolaires.

L'APE remercie chaleureusement tous les parents bénévoles, les enseignantes, les mairies et l'ensemble des partenaires pour leur engagement et leur soutien. Grâce à vous, ces actions permettent de renforcer les liens au sein de la communauté éducative et d'améliorer le quotidien des élèves.

Si jamais vous pouvez nous faire un peu de pub, nous organisons un loto le dimanche 8 mars à la salle des fêtes de St Nicolas :)

En vous remerciant,
L'équipe de l'APE



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR
NOTRE PAGE FACEBOOK
ET NOTRE SITE



Le Comité des Fêtes



Le comité des fêtes de Saint Nicolas vient de clôturer une année riche en festivités. La saison des fêtes locales rassemble ce qu'il y a de meilleur pour notre village : convivialité, traditions et respect mutuel.

Nous avons démarré l'année avec notre célèbre fête de la Saint Patrick, même loin de l'Irlande nous nous sommes laissé transporter au travers d'un repas typique confectionné entièrement par les membres du comité



A Saint Nicolas, un village chaleureux et bienveillant, ce que nous appelons la fête votive du mois de mai a peu à peu évolué en une fête inclusive qui associe 3 associations pour dynamiser ce week-end du mois des fleurs. Le thème de cette année : l'Espagne avec au menu tapas à volonté, paella à volonté, et crème brûlée et tous cela en musique jusqu'au petit matin.

La société de chasse a organisé son traditionnel concours de belote et l'après-midi l'amicale de la pétanque son fameux concours ouvert à tous.





Pour poursuivre dans ce même élan, le mois de juin pointe le bout de son nez avec le feu de la St Jean.

Cette année, nous avons explosé tous nos records de fréquentation et de réservations. Une soirée sur la place de la salle des fêtes avec une chaleur caniculaire qui ne s'est pas atténuée avec l'ambiance de notre célèbre disco mobile Pascal Mula. Au menu de la soirée : crudités, grillades, frites, salade de fruits et gâteaux maison.

Le point culminant de la soirée : le feu d'artifice musical qui illumine le ciel nocturne, fait briller les yeux des enfants mais avant tout, il symbolise l'unité et l'harmonie de notre village avec comme seul objectif le renforcement des liens entre nous, la solidarité, la chaleur et l'entraide. Les villageois attendent déjà la prochaine saison des fêtes de printemps pour vivre de nouveau des moments inoubliables.



Le mois de septembre vient célébrer la terre et le travail des mains avec la fête de la pomme.

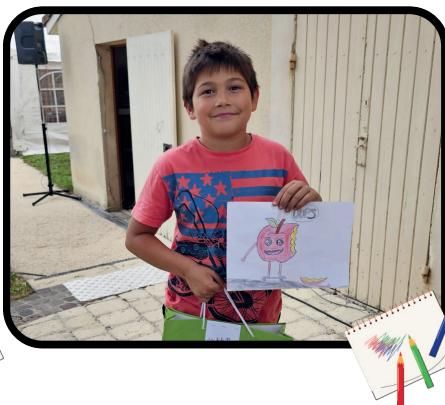
Cette année malgré une température un peu fraîche, les exposants autant du vide grenier que les artisans et les producteurs ont répondu présents à notre invitation. Marchés, dégustations et ateliers montrent la diversité des variétés locales. Les restaurateurs ont reçu un franc succès.

L'après-midi, après une généreuse tombola le traditionnel concours de tartes aux pommes a eu lieu. Pas moins de 7 gâteaux ont été dégustés par un jury aiguisé.

Le jury a aussi récompensé le meilleur dessin des enfants des différentes écoles du regroupement pédagogique.

Une banda a su endiabler le village toute la journée.





Le Comité des Fêtes remercie chaleureusement chacune et chacun des participants aux concours de la Fête de la Pomme. Votre enthousiasme, votre créativité et votre bonne humeur ont grandement contribué à la réussite de cet événement festif et convivial. Félicitations aux lauréats et un immense merci à toutes et tous pour votre participation.



Pour clôturer cette année le loto de Noël a fait son carton plein. Nous avons dû pousser les murs pour accueillir tout ce monde. Il faut dire que le comité des fêtes a fait fort avec un bon d'achat de 500€ ...très bienvenu pour préparer un délicieux repas de fin d'année.

Tous les membres du Comité des Fêtes de Saint Nicolas de la Balerme, remercient les sponsors ainsi que la mairie pour leur soutien et souhaitent à tous les villageois une bonne année 2026, qu'elle soit riche en moments partagés, en projet réussi et en sourire au détour des rues et des chemins.

*2026 s'annonce riche en moments de partage, de rires et de convivialité.
Le Comité des Fêtes vous prépare une nouvelle année pleine d'événements, de rencontres et de belles surprises.*

On compte sur vous pour faire vivre ces instants, pour être présents, pour participer, et surtout pour continuer à faire vibrer notre village ensemble.



*Les Amis,
retrouvez-vous
sur nos réseaux
sociaux*



La Recette Gagnante de la Fête de la Pomme 2026

La Tourtière aux Pommes de Jean-François

Une tourtière gourmande, fondante et délicatement parfumée, où le temps de repos révèle toute la richesse des saveurs.

Ingredients

- 4 pommes
- 4 cuillères à soupe de rhum
- 4 cuillères à soupe d'extrait de vanille
- 4 à 8 cuillères à soupe de sucre, selon le goût
- 2 pâtes feuilletées (maison ou prêtées à l'emploi)
- 1 œuf (pour la dorure)



Preparation

La veille

1. Pelez les pommes.
2. Ajoutez le rhum, l'extrait de vanille et le sucre (ajustez selon votre préférence).
3. Passez l'ensemble à la moulinette afin d'obtenir une préparation homogène.
4. Laissez mariner toute la nuit, afin que les arômes se développent pleinement.

Le jour même

1. Versez la préparation aux pommes dans une passoire et laissez-la bien s'égoutter (conservez précieusement le jus).
2. Étalez la première pâte feuilletée dans un moule ou sur une plaque.
3. Déposez la préparation aux pommes égouttée de manière uniforme.
4. Recouvrez avec la seconde pâte feuilletée.
5. Chiquetez soigneusement les bords pour bien souder la tourtière.
6. Battez l'œuf et badigeonnez la surface de la tourtière afin d'obtenir une belle brillance à la cuisson.

Cuisson

1. Préchauffez le four à 250 °C.
2. Enfournez la tourtière.
3. Dès que la pâte commence à colorer, baissez la température à 200 °C.
4. Poursuivez la cuisson pendant 30 minutes.

Finition gourmande

- En fin de cuisson, badigeonnez la tourtière avec le jus de pommes réservé.
- Saupoudrez légèrement de sucre, puis remettez quelques instants au four si nécessaire pour une finition brillante et caramélisée.

Dégustation

Cette tourtière se déguste tiède ou froide.

Elle est encore meilleure après quelques heures de repos, lorsque les saveurs sont parfaitement fondues.

Bonne dégustation!
Jean François



Du nouveau à l'accueil de loisirs JEAN MONLAC !

L'A.L.S.H fait peau neuve, des nouvelles têtes ont fait leurs entrées depuis la rentrée septembre avec l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction, Karine et son adjoint Pierre Marie.

Nathalie et Sabine complètent cette équipe afin de proposer des activités et sorties variées pour les enfants. Une année bien remplie!

Le centre a participé à la vente de créations réalisées par les enfants ainsi que de pâtisseries, lors du lancement de la Fête de la Pomme en septembre dernier.

Les enfants ont également contribué à la décoration et à l'embellissement du village, sur le thème d'Octobre Rose, témoignant de leur engagement et de leur créativité.

L'accueil de loisirs a eu le plaisir d'accueillir celui de Caudecoste pour une rencontre inter centres sur le thème Fort Boyard. Cet événement a rassemblé plus de 60 enfants, venus partager des jeux, des défis et un goûter dans une ambiance conviviale et festive.

Avant les vacances de Toussaint, les enfants ont pu visionner leurs projets vidéo sur la prévention de l'usage des écrans, en collaboration avec l'association UNA 47 et La Causette. Ce moment d'échange et de sensibilisation a rencontré un vif succès et a su ravir petits et grands.

Durant les vacances de la Toussaint, une sortie aux Montreurs d'Images à Agen a été organisée pour le visionnage du film Le Secret des mésanges. Les enfants ont ainsi pu profiter d'un moment culturel apprécié de tous.

Au programme, une randonnée le long du canal du Midi, offrant une belle occasion de découvrir la nature tout en partageant un moment convivial en plein air.

La fameuse chasse aux bonbons dans le village de Saint-Nicolas est venue clôturer ces vacances dans la bonne humeur, pour le plus grand plaisir des enfants.

Pour finir l'année, les enfants ont participé à la Journée de la Biodiversité en plantant trois arbres sur la commune de Saint-Nicolas, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à l'embellissement du cadre de vie.

Afin d'offrir un moment de magie pendant les fêtes, une sortie de Noël au Cirque de Valence d'Agen a été organisée, laissant aux enfants des souvenirs inoubliables.

Enfin, l'ALSH a tenu un stand de vente de boissons chaudes lors du marché de Noël de Sauveterre, un temps convivial qui a permis de renforcer les liens avec les habitants et de participer à l'animation locale.





INFOS UTILES



Calendrier des collectes Décembre à Mai 2026

Pour l'adresse : 4 bis Rue Marcel Pradin 47220 Saint-Nicolas-de-la-Balerme

Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
01 Lu	49	01 Je	01 Di	01 Me	01 Ve
02 Ma	02 Ve	02 Lu	02 Lu	02 Je	02 Sa
03 Me	03 Sa	03 Ma	03 Ma	03 Ve	03 Di
04 Je	04 Di	04 Me	04 Me	04 Sa	04 Lu
05 Ve	05 Lu	05 Je	05 Je	05 Di	05 Ma
06 Sa	06 Ma	06 Ve	06 Ve	06 Lu	06 Me
07 Di	07 Me	07 Sa	07 Sa	07 Ma	07 Je
08 Lu	50	08 Je	08 Di	08 Me	08 Ve
09 Ma	09 Ve	09 Lu	09 Lu	09 Je	09 Sa
10 Me	10 Sa	10 Ma	10 Ma	10 Ve	10 Di
11 Je	11 Di	11 Me	11 Me	11 Sa	11 Lu
12 Ve	12 Lu	12 Je	12 Je	12 Di	12 Ma
13 Sa	13 Ma	13 Ve	13 Ve	13 Lu	13 Me
14 Di	14 Me	14 Sa	14 Sa	14 Ma	14 Je
15 Lu	51	15 Je	15 Di	15 Me	15 Ve
16 Ma	16 Ve	16 Lu	16 Lu	16 Je	16 Sa
17 Me	17 Sa	17 Ma	17 Ma	17 Ve	17 Di
18 Je	18 Di	18 Me	18 Me	18 Sa	18 Lu
19 Ve	19 Lu	19 Je	19 Je	19 Di	19 Ma
20 Sa	20 Ma	20 Ve	20 Ve	20 Lu	20 Me
21 Di	21 Me	21 Sa	21 Sa	21 Ma	21 Je
22 Lu	52	22 Je	22 Di	22 Me	22 Ve
23 Ma	23 Ve	23 Lu	23 Lu	23 Je	23 Sa
24 Me	24 Sa	24 Ma	24 Ma	24 Ve	24 Di
25 Je	25 Di	25 Me	25 Me	25 Sa	25 Lu
26 Ve	26 Lu	26 Je	26 Je	26 Di	26 Ma
27 Sa	27 Ma	27 Ve	27 Ve	27 Lu	27 Me
28 Di	28 Me	28 Sa	28 Sa	28 Ma	28 Je
29 Lu	1	29 Je	29 Je	29 Di	29 Ve
30 Ma	30 Ve	30 Sa	30 Lu	30 Je	30 Sa
31 Me	31 Sa		31 Ma	31 Di	

■ Vacances scolaires
■ Jour férié

Ordure ménagères

Emballages recyclables

Biodéchets

Devant chez vous. Déposez votre bac, en bord de route publique, poignée côté chaussée

Présentez votre bac, gris, jaune ou marron, la veille au soir du jour de collecte.

C'est nouveau !

Flashez pour des infos personnalisées sur vos déchets !



Généré par Publidata Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.



Calendrier des collectes Juin à Novembre 2026

Pour l'adresse : 4 bis Rue Marcel Pradin 47220 Saint-Nicolas-de-la-Balerme

Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
01 Lu	23	01 Me	01 Sa	01 Ma	01 Di
02 Ma	02 Je	02 Di	02 Me	02 Ve	02 Lu
03 Me	03 Ve	03 Lu	32	03 Je	03 Sa
04 Je	04 Sa	04 Ma	04 Ve	04 Di	04 Me
05 Ve	05 Di	05 Me	05 Sa	05 Lu	41
06 Sa	06 Lu	06 Je	06 Di	06 Ma	06 Ve
07 Di	07 Ma	07 Ve	07 Lu	37	07 Me
08 Lu	24	08 Me	08 Sa	08 Ma	08 Je
09 Ma	09 Je	09 Di	09 Me	09 Ve	09 Lu
10 Me	10 Ve	10 Lu	33	10 Je	10 Ma
11 Je	11 Sa	11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me
12 Ve	12 Di	12 Me	12 Sa	12 Lu	42
13 Sa	13 Lu	13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve
14 Di	14 Ma	14 Ve	14 Lu	38	14 Me
15 Lu	25	15 Me	15 Sa	15 Ma	15 Je
16 Ma	16 Je	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu
17 Me	17 Ve	17 Lu	34	17 Je	17 Ma
18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me
19 Ve	19 Di	19 Me	19 Sa	19 Lu	43
20 Sa	20 Lu	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve
21 Di	21 Ma	21 Ve	21 Lu	39	21 Me
22 Lu	26	22 Me	22 Sa	22 Ma	22 Je
23 Ma	23 Je	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu
24 Me	24 Ve	24 Lu	35	24 Je	24 Ma
25 Je	25 Sa	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me
26 Ve	26 Di	26 Me	26 Sa	26 Lu	44
27 Sa	27 Lu	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve
28 Di	28 Ma	28 Ve	28 Lu	40	28 Me
29 Lu	27	29 Me	29 Sa	29 Ma	29 Je
30 Ma	30 Je	30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu
31 Ve	31 Lu		31 Sa		49

■ Vacances scolaires
■ Jour férié

Ordure ménagères

Emballages recyclables

Biodéchets

Devant chez vous. Déposez votre bac, en bord de route publique, poignée côté chaussée

Présentez votre bac, gris, jaune ou marron, la veille au soir du jour de collecte.

C'est nouveau !

Flashez pour des infos personnalisées sur vos déchets !



Généré par Publidata Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.

♻️ Tri sélectif : les bons gestes au quotidien

Bien trier ses déchets, c'est un petit geste pour chacun... et un grand pas pour l'environnement. Pour vous simplifier la vie, voici un rappel clair de ce qui va où, et comment.

筤 Dans ma poubelle ménagère



- 👉 Je dépose mes déchets dans un sac fermé
Cette poubelle est réservée aux déchets non recyclables, notamment :
 - restes de repas
 - couches et protections hygiéniques
 - déchets de salle de bains
 - chaussures et textiles non valorisables
 - tout déchet qui ne peut pas être déposé dans les bacs jaune, à verre ou à papier
 -

📁 Dans ma poubelle jaune

- 👉 Je dépose les déchets en vrac (sans sac)
Sont acceptés :

- bouteilles et flacons en plastique
- boîtes de conserve et canettes
- aérosols
- emballages en carton
- aluminium

Nouveaux déchets acceptés (bonne nouvelle !) :

- pots de yaourt
- barquettes alimentaires
- sachets plastiques
- boîtes à œufs en polystyrène

Un doute ? Mieux vaut vérifier que jeter au hasard 😊

🚚 Déchèterie la plus proche

Pour les déchets spécifiques ou encombrants, direction la déchèterie de Fals :

📍 La Garenne – 47220 Fals

🕒 Ouverte du lundi au samedi, de 10h à 18h

💡 Bien trier, c'est préserver nos ressources, limiter les déchets ultimes et contribuer à un cadre de vie plus sain pour tous.

Merci à chacun et chacune pour ces gestes simples... mais essentiels.



♻️ Tri et points d'apport volontaire

glas Verre

Le conteneur à verre se situe à côté du cours de tennis.

Vous pouvez y déposer bouteilles, bocaux et pots en verre (sans bouchon ni couvercle).

💡 Un geste de tri récompensé !

Grâce au dispositif Cliiink, chaque dépôt de verre permet de cumuler des points :

- via une application mobile,
- ou une carte sans contact.

Ces points ouvrent droit à des réductions chez les commerces partenaires de l'agglomération. Trier devient donc aussi... avantageux !

💻 Papiers

Un conteneur dédié aux papiers est également disponible près du cours de tennis.

Vous pouvez y déposer :

- journaux,
- magazines,
- prospectus.

📌 Merci de ne pas y mettre de sacs plastiques ou de papiers souillés.

🏡 Encombrants

Pour les objets volumineux ne pouvant être transportés en déchèterie, une collecte à domicile est assurée par Emmaüs.

📞 0 800 77 00 47

📅 Prise de rendez-vous sous 10 jours

👉 Bien trier, utiliser les bons points d'apport et donner une seconde vie aux objets : chacun de ces gestes compte.

Merci pour votre engagement au quotidien au service de notre cadre de vie.





A DECOUVRIR OU A REDECOUVRIR

Saint-Nicolas-de-la-Balerme : Un patrimoine discret, une histoire profonde



Située au confluent de la Garonne et de l'Aurore, la commune de Saint-Nicolas-de-la-Balerme est un village façonné par l'eau, le temps et les hommes.

Derrière ses paysages paisibles se cache une histoire ancienne, faite de croyances, de transformations et d'un patrimoine parfois méconnu, mais toujours vivant.

Aux origines du village : entre légendes et spiritualité

Les origines de Saint-Nicolas-de-la-Balerme plongent dans un passé lointain, où traditions païennes et christianisme se sont entremêlés.

Selon certaines sources locales, le site aurait été marqué à l'époque gauloise par le culte de Belisama, déesse celte associée à la lumière et aux eaux. Lors de la christianisation, ces croyances auraient été progressivement remplacées par celles d'un saint local, Saint Niedas, avant que la figure de Saint Nicolas ne s'impose durablement.

Une autre tradition évoque l'existence d'un ermitage situé près de l'Aurore, fréquenté par des bateliers. Détruit lors d'une crue, ce lieu aurait donné naissance à l'appellation Val des Ermites, devenue Valerme, puis Balerme au fil du temps et de la langue occitane.



Un nom qui raconte l'histoire

Les archives témoignent de l'évolution du nom du village, reflet de son histoire administrative et religieuse :

- 1621 : La Balerme-sur-Garonne
- 1689 – 1725 : Saint-Nicolas-de-Lamothe-Mongascon
- Depuis 1725 : Saint-Nicolas-de-la-Balerme

Ces changements traduisent les mutations du territoire et l'ancre progressif du village dans son identité actuelle.



L'église, cœur spirituel et historique



Reconstruite à la fin du XVI^e siècle, après les guerres de Religion, l'église de Saint-Nicolas-de-la-Balerme mêle influences romanes et gothiques.

Elle abrite un élément patrimonial remarquable : une statue en bois de Saint Roch, datant du XVe siècle, classée monument historique.

Témoin rare de l'art religieux local, elle rappelle l'importance de la foi et des pèlerinages dans la vie du village autrefois.



Un village façonné par l'eau

La Garonne et l'Auroue ont profondément influencé la vie du village :

navigation, fertilité des terres, mais aussi crues marquantes. Cette relation étroite avec les cours d'eau a façonné les paysages, l'agriculture et le quotidien des habitants, faisant de l'eau à la fois une richesse et un défi permanent.



Le château Saint-Philip, mémoire des rives de la Garonne

Le château Saint-Philip occupe une place singulière dans le patrimoine de Saint-Nicolas-de-la-Balerme, tant par son histoire que par les personnalités qui y ont séjourné.

C'est en 1471 que le roi Louis XI fait don des terres de Saint-Philip à Robert de Balzac d'Entraigues, marquant ainsi l'ancrage seigneurial du site. Le château devient alors un lieu stratégique et résidentiel important sur les rives de la Garonne.

Plusieurs figures historiques y ont séjourné au fil des siècles.

Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, duchesse de Berry, y séjourna en avril 1832, lors de son passage dans la région.

C'est au XIX^e siècle que le château prend l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui. Deux tours sont alors ajoutées, apportant élégance et équilibre à l'édifice, dans le respect de l'architecture des castels gascons.

Le château change plusieurs fois de propriétaires au fil de son histoire :

- 1471 : Seigneurs de Balzac
- 1648 : Marquis de Roquetaillade
- 1702 : François Arnaud de Posterle
- 1787 : Vicomte de Dampierre

À partir de 1965, le château connaît une nouvelle vie en devenant un lieu réputé pour sa cuisine et son charme, sous l'impulsion de la famille Gardeil, contribuant à sa notoriété bien au-delà du territoire communal.

Aujourd'hui encore, le château Saint-Philip demeure un repère patrimonial fort, mêlant histoire seigneuriale, architecture et mémoire locale.



Un patrimoine vivant

Aujourd'hui, Saint-Nicolas-de-la-Balerme demeure un village à taille humaine, attaché à son histoire et à son cadre de vie.

Son patrimoine ne se limite pas à ses monuments : il vit aussi à travers la mémoire collective, les chemins, les rives, les fêtes et l'engagement de ses habitants, les Saint-Nicolaïtes.

Préserver et transmettre ce patrimoine, c'est faire vivre l'âme du village.



Connaissez-vous vraiment le Lot-et-Garonne ? 20 questions pour défier même les locaux !

1. Le Lot-et-Garonne est le premier département français pour...

- A) Le maïs
- B) Les arbres fruitiers
- C) La vigne

2. L'un des plus grands marchés au gras de France se trouve...

- A) Samatan
- B) Lauzun / Issigeac
- C) Agen



3. Quelle bastide a été fortement marquée par la présence anglaise au Moyen Âge ?

- A) Monflanquin
- B) Castillonnès
- C) Villeréal

4. Dans quelle ville le Lot traverse-t-il le centre... sans pont routier central ?

- A) Aiguillon
- B) Agen
- C) Villeneuve-sur-Lot

5. Quel ouvrage permet au canal de Garonne de passer au-dessus du fleuve ?

- A) Le pont-canal d'Agen
- B) La passerelle de Boé
- C) Le tunnel de Pont-du-Casse

6. Quelles sont les deux grandes zones linguistiques du département ?

- A) Gascon & Languedocien
- B) Breton & Gascon
- C) Limousin & Aranais



7. Où se situe la principale production de pruneaux d'Agen ?

- A) Autour d'Agen
- B) Dans la vallée du Lot
- C) Dans le marmandais

8. Quel site est surnommé "la petite Amazonie" du Lot-et-Garonne ?

- A) Le lac de Lougratte
- B) La vallée de la Garonne à Nicole
- C) Le confluent du Lot

9. Combien de bastides préservées compte le département ?

- A) Une dizaine
- B) Une vingtaine
- C) Plus de quarante

10. Où trouve-t-on l'un des plus vieux pruniers greffés encore productifs ?

- A) Clairac
- B) Duras
- C) Gontaud

11. Quel type de moulin rare existe encore à Nérac ?

- A) Un moulin à vent
- B) Un moulin à eau suspendu
- C) Un moulin-bateau

12. Dans quel village existe une importante mémoire franco-vietnamienne ?

- A) Sainte-Livrade-sur-Lot
- B) Monbahus
- C) Le Temple-sur-Lot

13. Quel château spectaculaire a inspiré de nombreux artistes et auteurs ?

- A) Bonaguil
- B) Madaillan
- C) Lauzun

14. Quel surnom porte la colline de la basilique de Penne-d'Agenais ?

- A) Le Roc du Saint
- B) La colline aux anges
- C) La Montagne Blanche

15. Quelle commune est connue comme la "capitale de la noisette" ?

- A) Cancon
- B) Pujols
- C) Puymirol

16. Quelle fontaine est réputée pour ses vertus miraculeuses depuis le Moyen Âge ?

- A) Fontarède
- B) Fongrave
- C) Fontirou

17. Quelle ville du Lot-et-Garonne est la capitale française de la tomate ?

- A) Marmande
- B) Tonneins
- C) Casteljaloux

18. Quel village est reconnu comme l'un des "plus beaux villages de France" ?

- A) Damazan
- B) Monflanquin
- C) Pujols

19. Quel sport nautique attire de nombreux visiteurs sur le Lot et la Baise ?

- A) Le rafting
- B) La navigation douce (gabarres, pénichettes)
- C) Le jet-ski

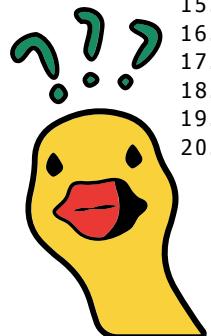
20. Le Lot-et-Garonne est le département français comptant le plus de...

- A) Lacs naturels
- B) Châteaux du XIXe siècle
- C) Ponts et passerelles sur ses rivières



RÉPONSES

1. B
2. B
3. A
4. C
5. A
6. A
7. B
8. B
9. C
10. A
11. C
12. A
13. A
14. B
15. A
16. B
17. A
18. C
19. B
20. C





LES ARTISANS



Un joyau de l'Histoire pour la célébration
d'évènements prestigieux

Terre de délices

• ARTISAN DU GOÛT ! •

(Transformations de fruits et
légumes, confitures, pâtes de fruits,
sauce tomate, ketchup)

24 rue Garonne
47220 St Nicolas de la Balerme
06.76.82.87.42
www.terrededelices.fr

ATF Francis HEBRARD
(Assistance Technique
Frigorifique)

rue Marcel Pradin
05.40.49.41.63

SAINT NICOLAS TAXI
06.22.37.70.45



BACQUET Guillaume

guillaumebacquet03@gmail.com
SIRET : 51044885500021



La Boîte à Bien-Être

Reiki & Massages

06 47 31 52 97

www.laboiteabienetre47.com



SG Sols Geoffrey SEMPEY

(revêtements de sols souples et
parquets, peinture générale,
béton ciré)

1103, chemin de Siman
47220 St Nicolas de la Balerme
06.43.04.33.44

**GARCIA DOS
SANTOS Adalberto**
(maçonnerie
générale)
Vidaillan
06.88.42.89.95



06.09.75.55.34

Gauran Ludivine
"Bagatelle"

47220 Saint Nicolas de la Balerme

ART
&
Technique 47

Arnaud Moussaron Entreprise à votre service depuis 1981
Tél. : 05.53.87.35.57 / Port. : 06.30.24.04.66
Mail : arnaud.moussaron@orange.fr // Administratif : artettechniquebureau@orange.fr

Fabricant de menuiseries aluminium
Menuiseries PVC—Volets roulants & battants
Stores intérieurs et extérieurs
Portails et clôture
Automatismes
Serrurerie—Métallerie





*Monsieur le Maire de Saint-Nicolas-de-la-Balerme,
les membres du Conseil municipal et l'ensemble du
personnel communal
vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année
2026.*

*Qu'elle vous apporte santé, sérénité, espoir et de
nombreux moments de bonheur.*

*Que cette nouvelle année vous apporte de beaux
moments et la réalisation de vos vœux les plus chers.*

